

**Bruxelles, le 18 juillet 2025
(OR. en)**

11777/25

**DEVGEN 131
COHAFA 71
ACP 77
RELEX 1036
SUSTDEV 58
COHOM 129
SAN 474
FAO 34**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	18 juillet 2025
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10216/25 + ADD 1
Objet:	Renforcement de la résilience dans les pays partenaires au moyen de l'action extérieure de l'UE - Conclusions du Conseil (18 juillet 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le renforcement de la résilience dans les pays partenaires dans le cadre de l'action extérieure de l'Union, approuvées par le Conseil lors de sa 4114^e session, tenue le 18 juillet 2025.

Conclusions du Conseil sur le renforcement de la résilience dans les pays partenaires dans le cadre de l'action extérieure de l'Union

INTRODUCTION

1. Le Conseil prend note avec inquiétude de l'augmentation des défis mondiaux et de leur incidence négative sur l'environnement international de l'aide et les systèmes de développement internationaux. Dans ce contexte, l'UE - en tant que premier pourvoyeur d'aide publique au développement (APD) à l'échelle mondiale - reste un partenaire fiable, déterminé à renforcer la résilience dans le monde.
2. Le Conseil est conscient que le paysage géopolitique en mutation, dans lequel les conflits et les situations de fragilité engendrent une extrême pauvreté dans le monde, conjugué aux difficultés actuelles en matière de financement, nécessite de recourir aux ressources disponibles de manière plus stratégique et de mettre davantage l'accent sur une approche transformatrice visant à intégrer des mesures de prévention, de stabilisation, de paix, d'anticipation et de renforcement de la résilience. L'appropriation du processus par les pays partenaires ainsi qu'une coopération soutenue fondée sur la compréhension des sensibilités locales et culturelles sont à cet égard nécessaires.
3. Le Conseil rappelle ses conclusions sur une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure¹, ainsi que sa détermination à continuer d'aider les pays partenaires à renforcer leur résilience, en tant que priorité de l'action extérieure de l'Union, au moyen d'interventions mutuellement bénéfiques. Le Conseil est conscient que la paix, la prospérité et la sécurité de l'UE et de ses États membres sont de plus en plus étroitement liées à celles de nos partenaires. L'intégration de la préparation dans l'action extérieure de l'Union, conformément à la stratégie européenne pour une union de la préparation présentée le 26 mars 2025, et le renforcement de la résilience de nos partenaires contribuent à renforcer la propre résilience de l'UE. Le développement de la résilience mutuelle avec les partenaires contribue également à lutter contre les cybermenaces et les menaces hybrides telles que la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.

¹ ST 14191/17: Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE - conclusions du Conseil (13 novembre 2017).

4. Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à défendre toutes les valeurs de l'UE, y compris le droit international et le droit international humanitaire. Le Conseil confirme en outre que l'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière effective et à continuer de soutenir un multilatéralisme efficace et inclusif.

SITUATION ACTUELLE

5. Le Conseil met l'accent sur le potentiel de transformation qu'offre le renforcement de la résilience pour améliorer les progrès en matière de développement et favoriser la stabilité. Le Conseil souligne la nécessité de donner la priorité à la coopération avec les pays partenaires sur la base de la responsabilité et de l'adhésion au processus ainsi que sur le fondement des valeurs communes et de l'attachement aux objectifs de développement durable à long terme. Pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel de poursuivre les investissements et les interventions dans des domaines clés:
 - a. La résilience doit être renforcée à tous les niveaux – individuel, communautaire, national, régional et international. Le soutien de la résilience stimule la convergence pour les personnes les plus défavorisées.
 - b. Le Conseil souligne que des institutions publiques inclusives, transparentes, indépendantes et comptables de leurs actes sont essentielles pour renforcer la résilience à long terme à tous les niveaux.
 - c. La société civile et les groupes communautaires sont des partenaires humanitaires et de développement importants. Les femmes et les jeunes jouent un rôle essentiel en tant que moteurs et agents de changement dans le renforcement de la résilience. Investir dans le renforcement des capacités de ces acteurs contribue à la réaction de première ligne en cas de crise humanitaire.
 - d. Le Conseil souligne en outre l'importance de la liberté des médias, du pluralisme, de la lutte contre la désinformation et du renforcement de l'éducation aux médias pour favoriser un espace civique éclairé et résilient, permettant aux citoyens de participer activement aux processus démocratiques et de demander des comptes aux institutions.

- e. Le Conseil réaffirme qu'il est pleinement déterminé à soutenir et à mettre en œuvre le cadre international sur l'égalité de genre et la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et filles ainsi que l'autonomisation de celles-ci à part entière et en tant qu'objectif et moteur du développement durable, en prenant note du plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) adopté par la Commission et le haut représentant de l'Union européenne, et salué dans des conclusions de la présidence.
- f. Le Conseil souligne le rôle fondamental de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que vecteurs essentiels du renforcement de la résilience et de la durabilité.
- g. Le Conseil rappelle que des infrastructures numériques et des solutions de connectivité sûres, fiables, résilientes, inclusives, accessibles, disponibles et abordables, la liberté d'internet et le renforcement des capacités cyber constituent un facteur décisif pour le progrès économique et social et les possibilités de développement.
- h. Le Conseil est conscient de l'importance de la réduction des risques de catastrophe (RRC), des mesures d'anticipation et de la préparation aux catastrophes pour sauver et soutenir des vies et préserver le bien-être et la dignité, réduire les besoins humanitaires, assurer l'adaptation au changement climatique et protéger les acquis en matière de développement et les moyens de subsistance.
- i. Le Conseil rappelle ses conclusions sur l'eau dans le cadre de l'action extérieure de l'UE², appelle à redoubler d'efforts pour atteindre l'ODD 6 et souligne qu'il importe de soutenir une gestion intégrée des ressources naturelles, ainsi que de renforcer l'action de l'UE à l'échelle mondiale visant à renforcer la résilience dans le domaine de l'eau, conformément à la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau³.

² ST 14108/21: L'eau dans le cadre de l'action extérieure de l'UE – Conclusions du Conseil (19 novembre 2021).

³ ST 9932/25: Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions (4 juin 2025).

- j. Le Conseil souligne l'importance d'une protection sociale adaptée aux chocs pour tous, qui est essentielle pour accroître la résilience des populations touchées. Chaque fois que cela est possible, l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires, devrait envisager des liens avec les systèmes nationaux de protection sociale de manière à renforcer les capacités et la participation au niveau local, à promouvoir la coordination et à jeter les bases de solutions durables pour les populations touchées.
- k. Le Conseil souligne que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie sont au cœur des efforts de résilience. Le Conseil rappelle l'importance de l'éducation pour tous, à tous les stades de développement des enfants et dans tous les contextes de crise, ainsi que des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour favoriser le développement durable et éradiquer l'extrême pauvreté et la faim.
- l. Le Conseil souligne que des institutions inclusives, transparentes et comptables de leurs actes sont essentielles pour renforcer la résilience à long terme à tous les niveaux. Les pays partenaires sont responsables de leur propre développement et de la mise en œuvre des réformes nécessaires, et l'UE devrait donner la priorité au renforcement des capacités à long terme, considérant que le renforcement de l'expertise nationale est essentiel pour permettre aux pays de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres réformes, y compris dans le secteur financier.
- m. Le Conseil rappelle ses conclusions sur l'intensification du soutien à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale dans le cadre d'une approche "Équipe Europe"⁴, dans la ligne du sommet sur la nutrition pour la croissance, qui s'est tenu à Paris à la fin du mois de mars 2025. Conformément à la vision de l'UE pour l'alimentation et l'agriculture, le Conseil appelle en outre à soutenir les pays partenaires dans leurs efforts visant à assurer leur souveraineté, leur résilience et leur durabilité alimentaires, en garantissant l'accès à une alimentation sûre, abordable, de qualité et nutritive pour tous.

⁴ ST 16901/24: Intensification du soutien de l'Équipe Europe en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale – Conclusions du Conseil (16 décembre 2024).

- n. Le Conseil rappelle ses conclusions intitulées "Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale – Une meilleure santé pour tous dans un monde en mutation"⁵ et ses conclusions sur le rapport spécial n° 18/2024 de la Cour des comptes européenne⁶, et reste déterminé à soutenir des systèmes de santé résilients.
- o. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et continue à cet égard d'accorder une grande importance au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre la nécessité d'assurer l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, ainsi qu'aux services de soins de santé.
- p. Rappelant ses conclusions sur le rapport spécial n° 17/2024 de la Cour des comptes européenne, le Conseil salue les efforts actuellement déployés pour lutter contre la migration irrégulière, notamment au moyen de partenariats globaux et stratégiques dans le cadre d'un dialogue avec les pays d'origine, de transit et de destination. Bien que la coopération au développement contribue déjà à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, l'action extérieure de l'UE devrait les traiter, au moyen d'approches innovantes, en priorité, de manière ciblée, cohérente et globale, en favorisant les perspectives économiques pour des moyens de subsistance durables des communautés locales dans les régions d'origine et soutenir les pays d'accueil.

⁵ ST 5908/24: Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale – Une meilleure santé pour tous dans un monde en mutation – Conclusions du Conseil (29 janvier 2024)

⁶ ST 9395/25: Rapport spécial n° 18/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Soutien financier de l'UE aux systèmes de santé des pays partenaires - Des interventions conformes aux grands objectifs stratégiques, mais fragilisées par des problèmes de coordination et de durabilité" – Conclusions du Conseil (26 mai 2025).

6. Le Conseil rappelle ses conclusions sur l'opérationnalisation du lien entre l'action humanitaire et le développement⁷ ainsi que ses conclusions sur la réduction des risques de catastrophe dans l'action extérieure de l'UE⁸, et souligne que les acteurs internationaux doivent contribuer au renforcement de la résilience dans l'ensemble du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.

PERSPECTIVES/PROCHAINES ÉTAPES

7. Le Conseil invite la Commission à continuer d'intégrer une approche axée sur la résilience dans la programmation actuelle de l'ensemble de ses activités humanitaires, de stabilisation, de développement et de consolidation de la paix. Le renforcement de la résilience exige des approches pérennes et intégrées s'appuyant sur une analyse détaillée des contextes locaux, qui porte tant sur les vulnérabilités sous-jacentes que sur la capacité de supporter des chocs de plus en plus fréquents et graves.
8. L'APD, y compris celle acheminée par l'intermédiaire d'institutions financières internationales (IFI), continuera de jouer un rôle essentiel dans la coopération au développement. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources flexibles, stratégiques et à même de jouer un rôle d'accélérateur issues d'un large éventail de sources financières disponibles, provenant de tous les acteurs du développement et du secteur privé. Le Conseil est conscient du potentiel que recèlent les mécanismes de financement innovants, tels que la mobilisation de fonds privés, et encourage la Commission à se pencher plus avant sur ces instruments. En outre, le Conseil souligne combien il importe d'aider les pays partenaires à améliorer la mobilisation des recettes nationales et à renforcer les capacités institutionnelles permettant une bonne gestion des ressources financières. Le Conseil est conscient de la nécessité d'utiliser tant les sources de financement existantes que les sources innovantes pour aider les pays les plus vulnérables à renforcer leur résilience face à des chocs spécifiques, en particulier ceux liés au climat.

⁷ ST 9383/17: Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement – Conclusions du Conseil (19 mai 2017).

⁸ ST 14463/22: La réduction des risques de catastrophe dans l'action extérieure de l'UE – Conclusions du Conseil (28 novembre 2022).

9. Le Conseil considère la stratégie Global Gateway comme l'une des principales stratégies de l'action extérieure de l'UE, et mesure sa contribution aux avancées en matière de développement durable dans les pays partenaires, grâce à des investissements dans des infrastructures durables, résilientes et de qualité, réalisés dans le cadre de partenariats d'égal à égal mutuellement bénéfiques. Le Conseil appelle à continuer de mettre en œuvre la stratégie Global Gateway dans un esprit Équipe Europe, en poursuivant les intérêts mutuels de l'UE et des pays partenaires et sur la base des priorités en matière d'investissement fixées par cette stratégie: le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, l'éducation et la recherche. Mettant l'accent sur les chaînes de valeur essentielles et les couloirs stratégiques, le Conseil note qu'il importe de revoir à la hausse les investissements réalisés dans le cadre de la stratégie Global Gateway en suivant une approche Équipe Europe, pour contribuer au renforcement de la résilience climatique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Alors que la stratégie Global Gateway est aussi déployée dans plusieurs contextes présentant des niveaux élevés ou extrêmes de fragilité (avec des défis propres au contexte traités par l'approche à 360°), il est nécessaire de prêter une attention constante à ce que ce déploiement soit sensible aux conflits et vienne à l'appui d'approches plus adaptées au contexte et plus flexibles qui s'attaquent spécifiquement à la fragilité. Le Conseil note que les conditions nécessaires à l'établissement de partenariats Global Gateway peuvent ne pas être réunies dans tous les pays partenaires, et souligne la nécessité d'appliquer une approche de l'UE différenciée dans les contextes où les modèles axés sur l'investissement pourraient ne pas être adaptés ou efficaces.
10. Le Conseil est également conscient que, dans les contextes fragiles et (post-)conflituels, une attention particulière devrait être accordée au soutien aux processus de transition démocratique, à la résilience économique et sociale et au renforcement des institutions et des communautés, en mettant l'accent sur la durabilité, l'inclusion et l'appropriation au niveau local. Le Conseil souligne la nécessité de renforcer encore l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs et de rester impliqué de manière pragmatique mais conforme aux principes arrêtés.
11. Le Conseil invite la Commission à continuer de coopérer de manière mutuellement bénéfique avec les pays d'origine et de transit en établissant des partenariats complets. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission à élaborer des approches pérennes contribuant à une plus grande cohérence entre les politiques en matière de développement et de migration, en conformité avec le droit de l'UE et le droit international, y compris en s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière de manière durable.

12. Le Conseil invite la Commission à intégrer les approches en matière humanitaire, de développement, de stabilisation et de paix dans sa programmation, ainsi qu'à assurer la cohérence et la complémentarité entre les différents projets ainsi qu'avec les activités menées par les États membres, les IFI, l'ONU et la société civile, à chaque fois que cela est possible. En outre, le Conseil plaide en faveur d'une coordination plus étroite avec d'autres donateurs et partenaires chargés de la mise en œuvre qui partagent les mêmes valeurs. Le Conseil réaffirme que l'UE et ses États membres continueront de façonner et de coordonner leurs interventions en veillant à la cohérence des politiques au service du développement.
13. Le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre les travaux en cours sur une approche intégrée de la fragilité à l'échelle de la Commission. En ce qui concerne les pays fragiles, et en particulier dans les contextes contraints et complexes sur le plan politique, le Conseil préconise une approche différenciée. Il encourage les États membres à continuer de soutenir une collaboration étroite entre l'UE, les IFI, les banques multilatérales de développement (BMD) et l'ONU dans les situations de fragilité.
14. Le Conseil invite la Commission à continuer d'améliorer l'alerte précoce et la prévention des conflits, le suivi et l'analyse des risques, afin d'enrichir tant la programmation comme les actions non programmables. Le Conseil encourage la Commission, la haute représentante et les États membres à continuer d'échanger leurs analyses, les résultats de leurs examens et leurs enseignements de l'expérience, ainsi que leurs plans d'action, dans une approche Équipe Europe, et à améliorer ce partage, afin d'assurer un apprentissage collectif et des réactions rapides et cohérentes de la part de l'UE et de ses États membres.
15. Le Conseil recommande de poursuivre la réflexion sur une offre européenne globale et fondée sur des valeurs en matière de gouvernance électronique centrée sur l'humain, à l'appui de la résilience mutuelle et de la souveraineté numérique de l'UE et des pays partenaires.
16. Le Conseil encourage la Commission, la haute représentante et les États membres à continuer de mettre en lumière le soutien de l'UE à la résilience dans leurs activités de communication et de sensibilisation, afin de souligner que l'UE est un partenaire stable, digne de confiance et fiable, dont le soutien est indéfectible. Le Conseil recommande que les communications stratégiques soient réalisées dans les langues locales et par des canaux accessibles à la population locale.
17. Le Conseil encourage la Commission à continuer de s'attacher avant tout, dans les réflexions sur l'avenir de l'action extérieure de l'UE, à renforcer la résilience, à asseoir la stabilité, à favoriser la paix, à faire face aux risques en matière de protection et à remédier à la fragilité dans les pays partenaires, sans préjuger des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).